



STFrance

27/02/2018

# « Régime Santé à ST », TROP DE SOLIDARITÉ????

« **Trop de solidarité, une solidarité extrême** », voilà ce dont souffrirait selon la direction notre système de Santé à ST. **Qui se propose donc de « déplacer le curseur de la solidarité »**... joliment dit.

La CGT l'avait analysé en fin 2017 : le changement ultra-rapide de prestataire de nos régimes Santé et Prévoyance, (remplacement d'AG2R par Malakoff-Médéric et l'introduction d'un gestionnaire purement privé Gras-Savoie), avait pour but de « faire table rase du passé » et d'engager la révision des garanties et des cotisations de notre régime Santé à ST. Nous y sommes !

## Oui, notre régime Santé est solidaire et familial !

Les cotisations sont en partie proportionnelles au salaire. **Les garanties sont les mêmes pour toutes et tous quel que soit sa catégorie socio-professionnelle.** Elles sont, de l'aveu même de la direction et du nouveau gestionnaire, « **d'un très bon niveau** ». **Les conjoints et les enfants sont pris en charge sans cotisations supplémentaires.**

## Cette solidarité gêne notre direction pour deux raisons :

La première est idéologique. La solidarité ce n'est pas dans les valeurs de ST, qui prône plutôt l'individualisme. La compétition entre collègues, dont le meilleur exemple est le « tout au mérite » et les lourdes procédures visant à mesurer la performance individuelle. (Sans d'ailleurs se donner les moyens financiers, mais cela est une autre histoire).

La seconde est basement financière. L'entreprise contribue à hauteur de 50% à notre régime Santé. Plus les garanties sont élevées, plus la contribution de ST est forte. Si les garanties baissaient, ou si une partie devenait optionnelle, ST dépenserait moins, car la participation de l'employeur ne s'applique obligatoirement qu'à ce qui est obligatoire.

**Or dans le contexte actuel la Santé et la Sécurité Sociale sont victimes des politiques d'austérité**, comme le montrent tous les mouvements sociaux qui secouent les urgences, les hôpitaux, les infirmiers, les EPHAD... On reporte sur les systèmes de Santé complémentaires et privés une part toujours plus importante des coûts de la santé.

**ST n'a pas envie de payer plus** -ST travaille « à iso-budget » dicit la direction- préférant que ces coûts soient à notre charge !

Une fois posé le cadre, voyons en détail la manière dont la direction poursuit son projet...

## La « liberté de choix » contre « l'intérêt de tous »

**La direction mène son offensive au nom de « la liberté de choix » du salarié.** Dans les réunions de Commission Prévoyance, les responsables RH du dossier ou le gestionnaire Gras Savoie posent des questions – faussement – naïve du type ci-dessous:

Pourquoi imposer à tous le même régime ? Un jeune embauché est moins malade, pourquoi paierait-il pour les autres ou les plus vieux ? Pourquoi une personne sans enfant paierait pour ceux qui en ont plusieurs ? Pourquoi quelqu'un vivant seul paierait il pour le conjoint d'un collègue ? Pourquoi quelqu'un qui a de bonnes dents paierait pour ceux qui en ont de mauvaises ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'option pour les personnes voulant un meilleur remboursement pour les dents ou les lunettes ?

Pourquoi ...., la liste est sans fin.

**Or, aujourd'hui TOUTES les cotisations que nous payons et que ST paye servent à financer à l'équilibre TOUTES les prestations Santé. Si on entre dans une logique de charcutage, d'analyse détaillée de chaque risque pour tenter de faire des cotisations à la carte, tout le système va être déséquilibré.**

**Ainsi, si nous introduisons des options (dentaire, etc...), que va-t-il se passer à terme ?**

Il y aura un système de base de moins en moins performant et seuls ceux qui le peuvent - ou qui pensent aux risques qu'on oublie quand on est en bonne santé - se paieront les options. Ainsi ST serait gagnant, car elle ne participerait pas sur les options, sinon le contrat serait « requalifié » par l'URSSAF et il n'y a plus d'exonérations fiscales.

**Autre point "naïvement" soulevé par la direction :** pourquoi tout le monde a les mêmes garanties alors que les cotisations sont plus fortes pour les salaires plus élevés ? **Et bien parce que la solidarité humaine existe ! N'est-il pas logique que l'on puisse se soigner tous de la même façon et qu'on contribue au financement suivant ses revenus !** C'est l'inverse des Etats-Unis où on est soigné suivant ce qu'on paie. Notons d'ailleurs qu'à ST les cotisations Santé ne sont que partiellement proportionnelles au salaire.

**Autre sujet : « la famille ». Aujourd'hui les enfants, y compris majeurs sous certaines conditions, ou les conjoints sont couverts sans frais supplémentaires.**

Notre régime Santé intervient au premier niveau pour les enfants et les conjoints qui ne travaillent pas ou qui n'ont pas de « Mutuelle ». Et en second, sur le reste à charge, pour les enfants et les conjoints ayant une « Mutuelle ».

## **Pour commencer, briser la solidarité familiale**

**Sur ce sujet, la direction a dépassé le stade des questions et a fait le 22 février 2018 les deux propositions ci-dessous :**

**-Soit créer une cotisation "conjoint", optionnelle, payée uniquement par le salarié sans participation de ST.** De plus, dans le projet présenté par Gras-Savoie cette option "conjoint" serait forfaitaire à 55,69€/mois en 2018, (tarifé avec l'hypothèse de 30% de cotisants "conjoint"), ce qui désavantagerait de plus beaucoup les bas salaires. Si votre conjoint ne travaille pas, vous devrez maintenant alors déboursier 55,69€/mois de votre poche pour qu'il puisse se soigner.

**-Soit créer une cotisation "isolé", pour les personnes seules sans conjoint et sans enfants, et une cotisation "famille" pour ceux qui ont un conjoint ou des enfants. On nie ici les solidarités nécessaires entre les différentes étapes de la vie.**

Ainsi les personnes qui ne prendraient pas l'option "conjoint" ou qui serait en "isolé", verraient leurs cotisations baisser. Au premier abord ceci peut sembler « plus juste ».

**Mais ce n'est pas si simple**, car l'équilibre financier du système dépendrait du nombre de personnes qui prendrait l'option "conjoint" ou le nombre de personnes cotisants en "famille". Et quid de la solidarité vis à vis des conjoints sans travail ou avec une mauvaise mutuelle, ou des collègues avec des enfants, (enfants qui paieront plus tard la retraite des "isolés" sans enfants), qui devraient payer plus cher !

**Les réunions syndicats - direction se succèdent à un rythme rapide.**

**Il est donc plus que temps que les salariés mettent leur nez dans cette affaire, défendent notre système de santé et la solidarité qui en est la base.**

**CGT ST France, le 27 février 2018**